

de succursales? A mon humble avis, oui. Le ministre ajoutait:

Il importe aussi de se rendre compte que certains secteurs-clés de notre économie doivent être aux mains de Canadiens.

Et malgré cela, nous cédon's notre industrie de l'automobile aux États-Unis. Puis, il a dit:

Comme dernier article à mon programme d'indépendance économique et financière, mais certainement pas le moindre, j'inscrirais une politique de développement industriel.

Après s'être expliqué là-dessus, le ministre a dit:

De nos jours, pour être de vrais nationalistes, nous devons envisager une espèce différente de nationalisme économique qui cherche à renforcer la position du Canada au sein d'une interdépendance croissante entre les nations et au regard de l'intérêt évident que nous avons dans la croissance et la libéralisation du commerce mondial.

Après avoir lu ce discours du ministre des Finances, je ne peux pas comprendre comment il s'attend à autre chose pour le Canada qu'à une économie de succursales par suite de cet accord canado-américain sur l'automobile. Nous revenons encore une fois à cette vieille affaire des mesures législatives à desseins opposés qui semble surgir si souvent des rangs des libéraux.

A ce sujet, je pense à la dernière session du Parlement, lorsque le ministre de l'Industrie a déposé ce projet d'accord sur l'industrie de l'automobile. Il me paraissait suggérer une mainmise sur les filiales canadiennes. Cependant, le ministre des Finances d'alors, le député de Davenport (M. Gordon), faisait tout son possible pour maintenir l'industrie au Canada et sous une direction canadienne. Nous semblons travailler pour des desseins contradictoires. Voyons un autre domaine. Le ministre de l'Agriculture a annoncé des subventions à la culture du tabac, si elles se révélaient nécessaires, alors que l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dépensé \$700,000 pour demander aux gens de ne pas fumer de cigarettes. C'était là le comble des mesures législatives contradictoires. Puis, nous trouvons le ministère du Travail en conflit avec le ministère de la Justice. Le ministre du Travail d'alors annonce une dépense de trois millions de dollars en publicité pour ramener au travail les gens de 45 ans. De son côté, interrogé là-dessus à la Chambre, l'ancien ministre de la Justice répond: «Non, nous n'embauchons personne âgé de plus de 45 ans.» Un ministre autorise une dépense de trois millions de dollars pour trouver du travail aux gens de 45 ans; un autre ne veut pas les engager. Puis, nous avons la question des voitures de plus de \$5,000 importées des

États-Unis. Le ministre des Finances du temps ne voulait pas que ces voitures soient importées. Il dit donc qu'il n'y aurait pas de déduction permise pour la dépréciation de ces voitures. «Nous ne voulons pas qu'elles entrent au Canada». Vers la même époque, le ministre de l'Industrie présente le traité sur le libre-échange de l'automobile. Encore une fois, nous avons une mesure législative à desseins contradictoires. Conséquemment, monsieur l'Orateur, je veux qu'on me prouve que le ministre des Finances pense la même chose que le ministre de l'Industrie concernant la mise à exécution du traité canado-américain sur les automobiles.

C'était là quelques remarques en guise de préambule. J'aimerais maintenant dire pourquoi nous nous opposons à la résolution. Il y a eu d'abord la manière de procéder. Qu'a-t-on fait? On a recouru à un décret du conseil. Nous n'avons jamais eu l'occasion d'en discuter à la Chambre. Le ministre de l'Industrie, le premier ministre (M. Pearson) et un autre ministre se sont rendus aux États-Unis et ont signé le traité sur le ranch du président Johnson. D'autres fonctionnaires les ont accompagnés. Le 16 janvier, ils ont annoncé à la population du Canada qu'ils avaient conclu un traité d'une grande portée et dont profiteraient beaucoup une foule de Canadiens. Ils ont pris cette mesure sans même donner aux députés l'occasion d'en discuter ni de commenter ce traité fort complexe.

● (7.10 p.m.)

Je demande pourquoi on a procédé par décret du conseil, pourquoi le Parlement n'a pas été prié d'approuver le traité avant la signature. J'ajouterai que je ne puis comprendre l'évolution qu'a subie la doctrine du parti libéral depuis le grand chef et premier ministre qu'il a eu en feu le très honorable Mackenzie King. Je citerai un passage d'un discours que ce dernier a prononcé à la Chambre des communes le 21 juin 1926. On demandait au Parlement d'adopter un projet de résolution inscrit en son nom. Voici quel en était le dernier alinéa.

La Chambre... considère... que les ministres canadiens de Sa Majesté, avant de conseiller la ratification d'un traité ou d'une convention affectant le Canada, ou de signifier l'acceptation d'un traité, d'une convention ou d'une entente entraînant des sanctions militaires ou économiques, s'assureront l'approbation du Parlement.

Telles ont été les paroles de feu Mackenzie King. Et le 12 avril 1928, au cours d'un débat sur une convention sanitaire internationale, le même très honorable représentant s'est exprimé dans les termes suivants:

Le temps est passé où un gouvernement, ou un conseil exécutif, doit croire qu'il lui incombe d'assumer la responsabilité, sans avis favorable du